

## Historique des grades dans l'armée de Terre

### CAPORAL



Le terme emprunté à l'italien caporale a pour racine capo (la tête, le chef) et désigne, vers 1550, le premier grade de la hiérarchie. Le caporal loge, partage la couche, vit et combat avec les hommes qu'il commande (20 en 1574).

Le règlement de 1959 le décrit dans des termes que n'aurait pas reniés son ancêtre du XVI<sup>me</sup> siècle : « Les caporaux vivent et travaillent avec les soldats dont ils sont les moniteurs permanents ».

Jusqu'à une période récente, la même constance s'observe dans les fonctions qu'il occupe : adjoint du chef de groupe au combat, chef de chambre, caporal de semaine, caporal d'ordinaire.

### CAPORAL-CHEF



La multiplication des rôles tenus par les caporaux conduisit à créer, en 1928, un grade intermédiaire pour les commander sans qu'il soit besoin d'accroître le nombre des sergents. Ceci permet la promotion des meilleurs caporaux, non destinés à devenir sous-officiers. Le caporal-chef peut remplir les fonctions du jeune sergent.

### SERGENT



Le terme remonte, également, aux environs de 1550 et vient du latin serviens, « celui qui est au service ». Le sergent est alors une sorte de sous-officier supérieur unique en son genre.

A la fin du XVI<sup>me</sup> siècle, il y a deux sergents au sein des compagnies dont l'un, le sergent d'affaires, cumule (en termes actuels) les fonctions d'adjudant d'unité et de chef comptable : c'est l'homme de confiance du capitaine. Il s'occupe également avec son homologue de l'instruction des hommes de troupe et de la vie courante : en effet, jusqu'en 1875, les officiers n'intervenaient qu'au combat.



Les effectifs de la compagnie variant, les techniques de combat évoluant et la guerre moderne requérant un encadrement plus étroit, le nombre de sergents croît : celui des hommes à encadrer baisse en conséquence.

A l'époque moderne, leur nombre s'est multiplié afin de répondre aux besoins dans les différentes spécialités.

## SERGENT-CHEF

Le grade apparaît, comme celui de caporal-chef en 1928.

Il supprime ceux de sergent-fourrier et de sergent-major, respectivement apparus au XVI<sup>ème</sup> siècle et en 1776, qui étaient plus voués dans les derniers temps à l'administration qu'au combat.



Le grade de sergent-chef permet de devenir sous-officier de carrière. Grade d'attente pour celui d'adjudant, c'est aussi, parfois, une voie de garage.

Le grade de sergent-major (intermédiaire entre ceux de sergent-chef et d'adjudant) sera rétabli en 1941 pour disparaître définitivement en 1962.

## ADJUDANT



D'origine espagnole, le terme est tiré du verbe ayudar, aider. L'adjudant est « celui qui aide ».

Créé en 1776, ce grade est le plus élevé de bas-officier. Placé à l'échelon du régiment puis du bataillon, il est bas-officier d'état-major : il épaula le chef de bataillon, surtout dans le service intérieur. Au combat, il assure la logistique et la transmission des commandements. Il règne sur le corps des sous-officiers : il est responsable de leur conduite et les note.

La multiplication des adjudants avec l'apparition, en 1887, d'adjudants de compagnie, bras droits des capitaines, banalise la fonction.

L'adjudant peut accéder à l'épaulette mais il faut attendre le début du XX<sup>ème</sup> pour qu'un dixième des places à l'école des officiers de Saint-Maixent lui soit réservé.

## ADJUDANT-CHEF



Le grade est créé en 1912. Les candidats sont choisis, sous conditions d'ancienneté de service et de grade, parmi les adjudants « ayant les qualités pour se voir confier les attributions d'un lieutenant et ayant sur les autres sous-officiers une autorité incontestable ».

Progressivement, la distinction entre adjudants et adjudants-chefs diminue, du fait, notamment, des progrès technologiques et des besoins en spécialistes.

## MAJOR

Le grade de major est trop récent pour avoir une histoire. Il est possible d'avancer que sa création, en 1972, répond au même besoin que celui évoqué pour la création du grade d'adjudant-chef.



## ASPIRANT

Apparu au XVII<sup>e</sup> siècle, le terme désigne un candidat aux écoles d'artillerie mais ce n'est qu'en 1910 qu'un décret officialise ce grade. Il désigne les élèves-officiers des écoles de sous-officiers ou des grandes écoles ayant un an de service. Hiérarchiquement, l'aspirant est un sous-officier placé entre le sergent-major et l'adjudant, qui a vocation à devenir officier mais sans délai prévu.

Le grade est supprimé en 1919 pour réapparaître en 1934 pour les militaires de réserve. Aspirant n'est plus un grade mais un emploi dans le grade de sergent-chef qui comporte l'attribution d'un galon distinctif.

En 1936, une loi dispose de la création d'un grade d'aspirant de réserve, supérieur à celui d'adjudant-chef. Un an plus tard, il sera admis que l'aspirant puisse tenir les fonctions d'un lieutenant.

En 1939, est créé un grade d'aspirant d'active non officier, grade économique qui produit des chefs de section à moindre coût. Pour l'anecdote, les aspirants prisonniers de guerre entre 1940 et 1945 sont envoyés dans un camp spécial « universitaire ».

En 1973, un décret stipule que ce grade « sera soumis aux dispositions applicables aux officiers ».

## SOUS-LIEUTENANT



L'origine du grade est difficile à déterminer. En effet, son appellation apparaît, disparaît, sans qu'il soit possible de dater précisément son origine. Peut-être était-ce, au départ, un grade valable pour la durée d'une campagne ?

Ce n'est qu'en 1655 que le terme apparaît dans un document royal et qu'en 1674 qu'un sous-lieutenant est affecté dans une compagnie, en tant que troisième officier. L'âge minimum est de 16 ans : il n'est pas exigé une culture générale étendue. Les lieutenants et les sous-lieutenants plus anciens sont chargés d'éduquer la nouvelle recrue. C'est sans doute au souvenir de ces jeunes gens incultes que l'on doit, encore aujourd'hui, les plaisanteries traditionnelles sur la nullité des sous-lieutenants. En 1805, Napoléon impose aux futurs sous-lieutenants d'avoir effectué quatre années de service en tant que sous-officier ou de passer par une école. L'avancement se fait à l'ancienneté : lieutenant à cinq ans de grade est considéré comme une promotion brillante. La promotion automatique au bout de deux ans apparaît en 1924. Elle passera ensuite à un an.

## LIEUTENANT

Le terme apparaît en 1469, sous Louis XI. Son étymologie est *locum tenens*, ce qui signifie « tenant lieu de ». Le lieutenant est donc celui qui tient lieu de capitaine car assez ancien et solide pour le remplacer.



Il est choisi de préférence riche. Les colonels laissent souvent les lieutenances vacantes afin de trouver un candidat qui, par sa fortune, puisse concourir au recrutement de nouveaux hommes de troupe ou à la solde des présents. Les sujets sans fortune personnelle peuvent espérer une nomination par le Roi : ils sont alors issus des sous-lieutenants et reçoivent un brevet.

Cette situation change en 1762, le Roi prenant en charge les recrues. La mission du lieutenant est explicitée : il commande la deuxième section de la compagnie et doit assister à l'instruction, en alternance avec le sous-lieutenant. En 1793, il se voit confier la première section, commandement qu'il conserve lorsque la compagnie passe à quatre sections en 1875.

L'accroissement de la technicité des matériels et le besoin en personnel pour les campagnes outre-mer amplifient le besoin en polyvalence des lieutenants et modifient

# Les grades

leur emploi. Ainsi, en Indochine, nombreux sont ceux qui commandent en titre des compagnies : l'administration ne reconnaissant pas ce commandement comme réglementaire, il n'est pas rare de voir des capitaines commander, enfin officiellement, une unité après avoir été à la tête de deux ou trois autres comme lieutenant.

Avant la Seconde Guerre mondiale, il faut attendre sept ou huit ans de grade pour accéder à celui de capitaine, après 1945 cinq à huit. En 1975 est instauré le passage automatique à quatre ans.

## CAPITAINE



Emprunté au latin *capitanus* dérivé lui-même de *caput* (la tête, le chef), le capitaine est celui qui est à la tête, qui commande.

Le terme apparaît dès 1451, sous Charles VII, qui parle des capitaines des francs-archers. Les bandes de 1000 hommes créées par Louis XI en 1480 sont commandées par des capitaines.

À l'origine, le capitaine recrute et équipe son unité à ses frais. Propriétaire de ses hommes et de leurs armes, il les revend quand il quitte sa charge. Il a donc parfois la tentation de ne pas trop dépenser, d'où l'obligation qui leur est faite par Louis XV de fournir leurs livres de comptes. En 1762, Choiseul leur enlève le recrutement qui est pris en charge par le Roi mais non l'obligation de prouver la transparence de leur gestion.

Les sujets sans fortune personnelle peuvent espérer, comme les lieutenants, une nomination par le Roi.

Tout au long de son histoire, le grade de capitaine apparaît comme celui auquel un officier peut arriver mais au-delà duquel il semble cependant difficile de parvenir. Jusqu'en 1762, un capitaine fortuné, appartenant à la haute noblesse et capable d'acheter un régiment, peut espérer devenir colonel. Pour les autres, il leur faut gravir les échelons intermédiaires.

Plus près de nous, le grade de capitaine était encore celui auquel nombre d'officiers achevaient leur carrière.

## CHEF DE BATAILLON

L'histoire de ce grade est à associer à celle du bataillon. Le terme apparaît sous Louis XI lorsque se prend l'habitude



de regrouper temporairement, sous le nom de bataillon, les bandes pour le combat. Par la suite, on regroupera autant de compagnies que de besoin pour constituer les effectifs nécessaires pour la bataille d'où l'usage, pendant longtemps, de calculer en nombre de bataillons et non de régiments.

Le bataillon perd son caractère temporaire vers 1690 pour devenir une unité permanente. Le capitaine le plus ancien le commande. Pour cela, il perçoit en plus de sa solde, une solde de lieutenant.

En 1774, le grade de chef de bataillon est créé. En 1793, il commande 800 à 900 hommes.

Le chef de bataillon, choisi parmi les capitaines anciens, l'est rarement pour sa fortune mais plutôt pour ses capacités professionnelles. Après six ans de grade (trois en temps de guerre), il devient lieutenant-colonel.

Jusqu'en 1887, il n'est pas prévu d'autre poste pour le chef de bataillon qu'à la tête d'un bataillon. Il occupe, depuis, d'autres fonctions et encore plus avec la suppression, en 1958, de l'échelon du bataillon au sein des régiments.



## LIEUTENANT-COLONEL

Certains auteurs attribuent la création de ce grade à Louvois, dans l'intention de maintenir à la tête des régiments un chef compétent du fait de l'absence quasi permanente de son colonel, plus attiré par la cour que par son unité.

A partir de 1679, le Roi choisit ces hommes parmi les capitaines méritants n'ayant pas les moyens d'acheter un régiment. Ils ont un brevet de capitaine et une commission de lieutenant-colonel. Vers 1780, le favoritisme s'insinue dans le choix des lieutenants-colonels : ils perdent leur réputation de compétence.

Supprimé en 1793, le grade réapparaît sous la Restauration comme commandant en second et adjoint du colonel. Ces fonctions ne changent guère jusqu'en 1939, les divers règlements répétant qu'il est « l'intermédiaire habituel du colonel dans toutes les parties du service et son remplaçant en cas d'absence ».

Après 1815, le lieutenant-colonel est pris au choix parmi les chefs de bataillon à mesure des vacances. Il change donc le plus souvent d'affectation après sa promotion. La réforme de 1962 modifie les règles en faisant automatiquement passer les chefs de bataillon du corps des officiers des armes au grade supérieur à 4, 5 ou 6 ans. Le prix de cet automatisme est la longueur du séjour sous les cinq galons panachés pour nombre de lieutenants-colonels non admis à passer au grade supérieur.

## COLONEL



Le terme, emprunté à l'italien colonelle « celui qui commande la colonne », apparaît sous le règne de François I

Le colonel est un gentilhomme influent, ayant déjà servi à la tête d'une compagnie, qui a obtenu l'autorisation du Roi d'acheter son régiment. Il vit principalement à la cour, laissant le commandement à un lieutenant-colonel ou à un colonel en second. Le colonel d'avant la Révolution règne sur son unité. Il nomme les sous-officiers et les officiers subalternes. Son rang lui épargne, généralement, les remarques lors d'une inspection : elles sont pour ses subordonnés. Ce n'est qu'à partir de 1791 qu'il devient responsable de la formation de ses hommes.

La Troisième République commence à entamer l'omnipotence du colonel. La manière dont sont traités les soldats est regardée de plus près par le Ministère.

Ce n'est que dans le règlement de 1931 qu'apparaît explicitement que sa mission principale est de préparer son régiment à la guerre. Il nomme toujours les sous-officiers et les hommes de troupe. En 1934, il devient directement responsable des fonds et des matériels du corps.

Le grade de colonel est le dernier des grades d'officiers qu'on appelait autrefois particuliers, parce qu'ils n'étaient pas généraux.

## LES GÉNÉRAUX

Employé comme substantif, le terme « général » est une ellipse de capitaine-général. Général : « celui qui sait tout de ce qui est militaire, des armes, de la tactique, des devoirs : c'est un général, c'est l'homme qui sait tout ».

Le terme de général remonte aux premiers temps de la monarchie constituée. Il résulte plus d'une qualification que d'un grade. On appelle capitaine-général puis colonel-général les commandants de grande unité appelés à commander aux autres.

Le titre de lieutenant-général revient au représentant du Roi à la tête de l'armée : ce même titre est attribué, sous les règnes successifs, à tous les commandants d'armée ou de groupe d'armées.

## GENERAL DE BRIGADE



Le grade est créé au XVII<sup>e</sup> siècle mais ceux qui le portent sont appelés maréchaux de camp sous l'Ancien Régime.

À la Révolution, le grade de général de brigade réapparaît. Il perdure durant tout l'Empire pour, de nouveau, laisser la place sous la Restauration à l'ancienne appellation. Il revient définitivement après la chute de la Monarchie de Juillet, en 1848.



## GENERAL DE DIVISION

Le grade est créé en 1621. Il est porté par les lieutenants-généraux sous l'Ancien Régime, la Restauration puis la Monarchie de Juillet.

Rétabli en 1848, il est, jusqu'à la Première Guerre mondiale, le grade le plus élevé de la hiérarchie.

Une circulaire de 1921 confère les rangs et prérogatives de commandants de corps d'armée à certains divisionnaires et ceux de commandants d'armée aux divisionnaires membres du Conseil Supérieur de la Guerre.

## GENERAL DE CORPS D'ARMÉE ET D'ARMÉE



Ce n'est que le 6 juin 1939 que les appellations simplifiées de général d'armée et de corps d'armée sont créées par décret.

Survivance du passé, l'annuaire des officiers a conservé l'habitude ancienne et indique : « général de division ayant rang et appellation de ..... »